

eux qui lui en fait la demande, un acte de communauté de vie constatant que le père et la mère de l'enfant vivaient ensemble lors de la reconnaissance.

L'autorité parentale peut également être exercée en commun par le père et la mère s'ils en font la déclaration conjointe devant le juge aux affaires familiales du lieu où réside l'enfant.

Dans les autres cas, l'autorité parentale est exercée par la mère.

En outre, sur la demande du père ou de la mère, le juge aux affaires familiales peut toujours modifier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et décider que celle-ci sera exercée par l'un des deux parents ou par les deux. Ce magistrat peut accorder un droit de visite et de surveillance au parent qui n'exerce pas l'autorité parentale.

Les père et mère ne peuvent, sauf motif grave, faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents.

Légitimation de l'enfant naturel

L'enfant naturel a en principe les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enfant légitime. Toutefois s'il est né d'une personne mariée et d'un autre que son conjoint, ses droits successoraux peuvent subir certaines restrictions. Ces restrictions disparaissent si l'enfant vient à être légitimé. La légitimation n'emporte le changement du patronyme des enfants majeurs que sous réserve de leur consentement.

L'enfant naturel est légitimé :

Soit par le mariage de ses parents : aucune formalité préalable n'est nécessaire. Il suffit que l'enfant ait été reconnu, avant le mariage ou au moment du mariage par l'un et l'autre de ses parents. La légitimation bénéficie aux enfants même décédés avant le mariage de leurs parents.

Soit par décision judiciaire : l'enfant peut être légitimé par décision du tribunal, sous certaines conditions, si le mariage de ses parents est impossible (exemple : l'un d'eux est marié, décédé, disparu ou dans l'impossibilité de manifester sa volonté).

Extrait de l'acte de naissance du père

N° 178

Nom BOUQUEAU

Prénoms Olivier Pierre Jacques

Né le 1er février 1964

jour mois année

à NEVERS (Nièvre)

de BOUQUEAU Georges Ernest

Nom et prénoms du père

Fernand Joseph

Nom et prénoms de la mère

MASURE Françoise Suzanne

Alberte

Nom et prénoms de la mère

Délivré conforme

aux registres, le 26 janvier

1999

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Pour le Maire,

La Fonctionnaire délégué.



(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès du père

N°

Décédé le _____ jour _____ mois _____ année

à _____ lieu du décès

Délivré conforme

aux registres, le _____ 19 _____

MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil

Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance
de la mère

N° ACQ. X. 1982, 48. A/147

Nom = DIAZ =
Prénoms Daniela Paz
Née le 21 mai 1968
à Puerto Alto (Chili)
de Raul, Pedro Enrique
DIAZ
et de Monica del Carmen
ALVARADO

Délivré conforme
aux registres, le 11 Juin 1999
MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement



ordre 27

M.F. DARDEAU-SOTIER

(1) Inscribes sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de décès
de la mère

N° _____

Décédée le _____
à _____
jour mois année
lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (1)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

10 (1) Inscribes sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° f83-258
Le 27 Janvier 1998
MIL
à 22 heures 54
est né (1) Bébé George
BOUQUEAU
du sexe Masculin
à Paris 11ème lieu de naissance

Délivré conforme
aux registres, le 18 JANV. 1999 19

MENTIONS MARGINALES (2)

Le fonctionnaire municipal
L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement
délegué par le Maire



Extrait de l'acte de décès

N° _____

Décédé le _____
à _____
jour mois année
lieu du décès

Délivré conforme
aux registres, le 19

MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscribes sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

DEUXIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N° 3966

Le 20 Juin 2003

Mil
à 16 heures 55
est né (1) Yulan Olivier
Bouqueau du sexe masculin
à Paris 12^{ème} arrondissement

Délivré conforme aux registres, le 07 Juillet 2003
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement
Le fonctionnaire chargé de l'enregistrement
dans les fonctionnaires d'état civil
par la Mairie du 12^{ème} arrondissement

C. GUEGUEN

Extrait de l'acte de décès

N°

Décédé le _____
à _____
jour mois année
lieu du décès

Délivré conforme aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIEME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance

N°

Le _____
jour _____
mois _____
Mil
à _____
heure _____
est né (1) _____ Nom et prénoms _____
du sexe _____
à _____ lieu de naissance

Délivré conforme aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

Extrait de l'acte de décès

N°

Décédé le _____
à _____
jour mois année
lieu du décès

Délivré conforme aux registres, le 19
MENTIONS MARGINALES (2)

L'Officier de l'Etat Civil
Sceau de la Mairie de l'arrondissement

(1) Tels qu'ils résultent de l'acte de naissance et des mentions inscrites en marge de cet acte antérieurement à l'établissement du présent extrait.

(2) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.